



## INOV COURTAGE

Un réseau de courtiers innovant au service des conseils

### INOV COURTAGE

2CA - Montbonnot 38  
360 COURTAGE - Marcq en Baroeuil 59  
5M CONSULTING - Lyon 69  
ACI - Mandres les Roses 94  
ADN COURTAGE - Paris 75  
ADDEOV CONSEILS - Lyon 69  
ADVICE - Ebreuil 03  
AFFINITAS - Avelin 59  
AR CONSEIL - Dijon 21  
AUDACE COURTAGE - Marcq en Baroeuil 59  
CAPP FINANCES - Ablon 14  
CEMA ASSURANCES - Volx 04  
CPSP - Villefranche sur Saône 21  
ETIC COURTAGE - Montbonnot 38  
FROMASSUR - St Germain Laprade 43  
GR CONSULTING - Lyon 69  
INOV COURTAGE ALPES - 38  
INOV COURTAGE & CONSEIL - 38  
INOV COURTAGE NORD ISERE 38  
INOV COURTAGE PERPIGNAN 66  
LMC2 - Poisy 74  
MG COURTAGE - Nice 06  
NP COURTAGE - Montluçon 03  
PERSEIDES - Lunel 34  
PMAC - Perpignan 66  
PREVI-COURTAGE - Culhat 63  
RD COURTAGE - Villeneuve d'Ascq 59  
ROUEN ASSURANCES ET PATRIMOINE - Rouen 76  
SDC CONSULTING - Villeurbanne 69  
STRATEG INOV - Chamalières 63  
V2C ASSURANCES - Sète 34  
WRAC & C - Valence 26  
YP COURTAGE

### L'AVENIR DES FONDS EUROS

Le projet de loi Sapin 2, adopté en 1ère lecture au Parlement, et notamment l'article 21 bis prévoit que le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) pourrait moduler la faculté de l'assureur de piocher dans ses réserves de plus-values du fonds pour booster le rendement servi : cela revient à dire que les assureurs désireux de ne pas entamer leurs réserves auront tendance à limiter leurs taux et donc vos revalorisations.



Autre point délicat : le HCSF pourra aussi décider de suspendre ou réduire les retraits sur les fonds en euros en cas de grosse fluctuation des taux obligataires. Ce qui pourrait remettre en question la disponibilité de l'épargne gérée en euro. Autant de dispositions qui devraient inciter les épargnants à diversifier leur épargne et à s'orienter vers des supports diversifiés prudents par exemple.

Source : Mieux vivre - Votre argent - N°414 09/16



### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### CHANGEMENT D'ASSUREUR CREDIT

Lorsque vous changez d'assureur pour garantir votre crédit, la banque est tenue d'émettre un avenant au contrat mais ne doit pas facturer cette prestation.

Article L 312-9 du Code de la Consommation : « le prêteur ne peut exiger de frais supplémentaires de l'emprunteur pour l'émissions de cet avenant ».

#### LA FIN DES MUTUELLES CONVENTIONNEES ?

C'est un projet de décret, dévoilé par le Fil-Social, qui soulève de nombreuses questions. Ce texte, étudié dans le cadre de la mise en œuvre de la protection universelle maladie (PUMA), envisage de durcir le cahier des charges des organismes conventionnés (OC) avec le Régime Social des Indépendants (RSI).

Le seuil de personnes couvertes en maladie passerait de 23 000 à... 600 000. Si la RAM, l'organisme unique des assureurs, couvre près de 2,4 millions de personnes en santé, aucun des 18 organismes mutualistes conventionnés (couvrant un total de 1,8 million de personnes) ne dépasse ce seuil.

17 d'entre eux pourraient donc être amenés à se regrouper ou à perdre leur convention. Ce projet de décret viendrait mettre à mal certains organismes locaux indépendants.

Virginie PARKER et  
Stéphane CAMMAS

PERSEIDES  
COURTAGE

06 12 47 84 85  
06 59 21 50 32

## LE RISQUE SOCIAL

### LE SOCIAL : FACTEUR DE RISQUES ET DE PRODUCTIVITE

*Le risque social est l'un des 5 risques financiers de l'entreprise.*

Vous êtes vous-même, et vos clients, sûrement assurés pour :

- Les biens matériels de l'entreprise
- La responsabilité de l'entreprise
- Votre responsabilité personnelle de dirigeant



*Mais êtes-vous couvert pour votre responsabilité sociale ?*

Pour bien comprendre l'importance du facteur social dans l'entreprise, il convient de le ramener à la notion plus générale de la **responsabilité sociale des entreprises** qui se définit de la manière suivante :

« La responsabilité sociale des entreprises est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leur interaction avec les salariés, les actionnaires, les fournisseurs, les sous-traitants, les consommateurs ».

#### ► Mais pourquoi le facteur social revêt-il une telle importance pour une entreprise ?

En fonction des difficultés financières et humaines qu'il est susceptible de générer s'il est mal appréhendé, ce facteur doit être considéré comme un risque fondamental, tant par les salariés que par les employeurs.

Mais on oublie que c'est grâce au facteur humain que des projets aboutissent, que des entreprises réussissent et après des décennies pendant lesquelles l'homme était considéré essentiellement comme un élément de défaillance, un certain renversement de tendance s'observe.

#### ► Quelles sont les différentes formes du risque social dans l'entreprise ?

Elles apparaissent sous des formes collectives ou individuelles de :

- Harcèlement, violence, discrimination
- Stress, mal être
- Rupture du contrat de travail, rupture conventionnelle, licenciement, démission

### *Garantissez votre risque prud'homal et celui de vos clients*

1000

Prud'hommes  
par jour

65 %

Des entreprises  
condamnées

30 000 €

Le montant  
moyen des  
condamnations

5 %

Le chiffre d'affaires  
perdu par le stress  
au travail

## PERP

A 4 mois de la fin de l'année, il nous paraît important de rappeler quelques règles importantes concernant le PERP, produit individuel d'épargne retraite, dont les cotisations sont déductibles fiscalement quel que soit son statut social et **hors plafond des niches fiscales**.

## **RAPPEL**

Le PERP permet à l'âge de la retraite de bénéficier d'un complément de retraite par capitalisation avec la possibilité de disposer à hauteur de 20% de l'épargne disponible sous forme de capital avec fiscalité aménagée.

Le montant des cotisations versées s'impactent directement sur le taux marginal d'imposition.

Le disponible fiscal au titre du PERP est mutualisé entre les 2 conjoints (il faut dans ce cas cocher la case 6QR sur votre déclaration de revenus).

Le PERP peut être liquidé sous forme de capital **sans aucun prélèvement fiscal et social** dans les cas suivants :

- Expiration des droits chômage en cas de licenciement
- Absence de mandat social depuis 2 ans
- Cessation d'activité TNS suite à la liquidation judiciaire

### COMMENT CALCULER SON « DISPONIBLE FISCAL » AU TITRE DU PERP ?

Le montant apparaît en dernière page de votre avis d'imposition dans la rubrique « PLAFOND D'ÉPARGNE RETRAITE » mais il est important de vérifier le montant des sommes qui dépendent des informations portées sur la déclaration de revenus.

**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER**

*INOV COURTAGE un réseau de 37 courtiers de proximité, spécialisés dans la protection sociale au service de la profession comptable, des TPE/PME et des professions libérales, disposant d'une gamme produits étoffée, sélectionnée auprès de 42 fournisseurs*



Virginie PARKER et Stéphane CAMMAS  
PERSEIDES COURTAGE

virginie.parker@perseides-courtage.fr  
stephane.cammas@perseides-courtage.fr

06 59 21 50 32 / 06 12 47 84 85